



Surendettement

Par Luluskab

Bonjour, je suis veuve retraitée de 65 ans actuellement en sci familiale avec mes 2 enfants à 33% de parts sociales chacun. Nous habitons cette maison achetée en sci avec un prêt que nous avons contracté en commun au crédit foncier et que nous remboursons pour chacun. Je me suis endettée en prêts conso et prêts personnel de 55000 euros et mon soucis est de faire racheter ces prêts personnels, les banques refusent étant donné notre cautionnement à chacun sur le prêt sci...ma question : si je dépose un dossier de surendettement est-ce que mes enfants seront concernés et seront-ils inquiétés ?? jusqu'à ce jour je n'ai eu aucun incidents bancaires mais cela va arriver très vite. Quelle solution ? Merci de me répondre et me conseiller